


**MODIFICATION DU  
 PLAN LOCAL D'URBANISME**



**6.1 Plan de zonage général \_1:6000  
 APRES MODIFICATION**

Approbation :  Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : **21 SEPT. 2023**



- I. ZONAGE**
- UCV - Centre-ville
  - UCVr - Entrée du centre-ville
  - UCo - Habitat collectif
  - UR1, UR1a - Habitat individuel libre
  - UR2 - Habitat individuel organisé
  - US - Coteaux et berges de Seine
  - UE1; UE2; UE3 - Activités économiques
  - UF - Équipement sportif
  - UK1; UK2; UK3 - Gens du voyage
  - 1AU1; 1AU2; 1AU2g
  - 2AU
  - A - Zone agricole
  - A1, A2 - STECAL
  - N - Zone naturelle
  - Nf - Projet de Forêt de la Plaine de Pierrelaye - Bessancourt
  - Nc - Projet de cimetière paysager
- II. PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER**
- Secteur patrimonial
  - Bâti remarquable
  - Tourelle
  - Mur d'enceinte
  - Sente
  - Alignement d'arbres
  - Espace paysager remarquable (protection au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Espace paysager remarquable de la forêt labellisée Grand Paris
  - Espace paysager parking

- III. AUTRES PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES**
- Couloir de passage des lignes à haute-tension du réseau stratégique aérien du transport d'électricité
  - Secteur d'OAP
  - Périmètre de 500m autour des gares

- IV. EMPLACEMENTS RÉSERVÉS ET MIXITÉ SOCIALE**
- Emplacement réservés
  - Emplacement réservé pour mixité sociale
  - Secteur de mixité sociale
  - Secteur de bati discontinu
  - Zone non aedificandi
  - Marge de recul

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

N° de l'ER	Destination	Bénéficiaire
1	Création d'une voie de liaison entre les quartiers de la zone de l'Estimare	Commune
2	Élargissement de l'avenue de l'Éclaircie	Commune
3	Élargissement du Chemin du Trou-Poulet entre la route de Pierrelaye et la 11ème Avenue, au droit de la zone la zone de l'Estimare	Commune
4	Création d'une Aire d'Équipement de la zone de l'Estimare	Commune
5	Création d'une Aire d'Équipement de la zone de l'Estimare	Commune
6	Aménagement d'un espace vert public au Bois des Fontaines	Commune
7	Aménagement de la RD 102 boulevard des Ambassadeurs	Département du Val d'Oise
8	Création de parking et aménagement de voirie rue Michellet	Commune
9	Équipement de la rue Médiane	Commune
10	Équipement de la zone de la Gare	Commune
11	Région de Seine - Création d'une voirie	Commune
12	Élargissement de la rue Métabeau-Cole et création d'un carrefour giratoire	CAUP
13	Carrefour de la rue Métabeau-Cole	CAUP
14	Secteur 80-84 construction des voies de circulation internes	CAUP
15	Équipement de la rue de la Mémoire et création de zones de jeux	CAUP

Tableau des emplacements réservés pour mixité sociale au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

N° de l'ER	%	Références cadastrales (Mars 2017)
A	100	AR 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100
B	45	AR 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100
C	40	AR 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100
D	37	AR 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

